

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2459>



La souveraineté en France

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Tribunes -



Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2026

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Du principe démocratique à la réalité technocratique

La question de la souveraineté est au cœur de la tradition politique française. En théorie, la réponse semble claire : depuis la Révolution, le peuple est souverain. Pourtant, lorsqu'on examine le fonctionnement réel des institutions, une tension apparaît entre ce principe affiché et son exercice concret.

Une souveraineté à trois visages : Nation, Peuple, État

La souveraineté française repose sur une architecture complexe.

D'abord, la **Nation** en est le titulaire symbolique. Depuis 1789, elle incarne une continuité historique et politique. Elle est une entité abstraite, stable, au nom de laquelle la souveraineté est proclamée.

Ensuite, le **Peuple** en est le titulaire juridique. La Constitution de 1958 affirme clairement que la souveraineté lui appartient. Mais cette souveraineté n'est ni directe ni permanente : elle est exercée par délégation, à travers des représentants et, plus rarement, par référendum.

Enfin, l'**État** en est le dépositaire concret. Il assure la continuité, l'organisation et la capacité d'action. Sans lui, la souveraineté resterait une simple déclaration de principe.

Il en résulte une distinction essentielle : la souveraineté appartient au peuple **en droit**, mais elle s'exerce à travers l'État **en fait**.

C'est dans cet écart que naît le problème contemporain.

De la souveraineté réelle à la souveraineté formelle

La souveraineté n'est pas seulement un principe juridique, elle suppose des capacités réelles. Gouverner, c'est pouvoir décider, financer, produire, défendre, informer.

Or, ces capacités « juridiques, budgétaires, économiques, monétaires, territoriales, militaires et culturelles » tendent aujourd'hui à se fragmenter ou à échapper au contrôle direct du peuple.

Dès lors, une situation paradoxale apparaît. Le peuple continue de voter, mais il ne maîtrise plus nécessairement les leviers décisifs.

La souveraineté devient alors formelle : elle existe dans les textes, mais son effectivité se réduit.

Une démocratie historiquement filtrée

Cette situation n'est pas entièrement nouvelle. Dès l'origine, la démocratie représentative n'a pas été conçue comme

un pouvoir direct du peuple. Des penseurs comme Montesquieu ou James Madison considéraient que la représentation devait filtrer la volonté populaire, jugée instable ou passionnelle.

Le système représentatif repose donc sur une idée simple : le peuple choisit ses gouvernants, mais ne gouverne pas directement. Cela crée un premier décalage structurel entre souveraineté et exercice du pouvoir.

L'État moderne : entre condition et captation du pouvoir

Avec le temps, l'État, instrument et condition historique de la souveraineté, est devenu de plus en plus complexe. Cette complexité a renforcé, de fait, le rôle de l'administration.

Comme l'a montré Max Weber, la bureaucratie moderne détient un pouvoir spécifique : elle possède l'expertise, la continuité et la maîtrise des procédures. En France, cette dynamique est particulièrement marquée. Des auteurs comme Pierre Bourdieu parlent même de « noblesse d'État », tandis que Michel Crozier analyse les mécanismes internes de pouvoir bureaucratique.

Concrètement, les élus décident formellement mais l'administration prépare, rédige, oriente et met en œuvre.

Ce phénomène est renforcé par ce que les économistes appellent la théorie de l'agence (fondée sur l'asymétrie d'information) : l'administration en sait plus que le politique, et peut donc structurer les choix possibles.

Peu à peu, le centre de gravité du pouvoir se déplace.

La transformation contemporaine de l'État : de l'arbitre au gestionnaire

Depuis les années 1980, l'État français n'a pas disparu, il s'est transformé.

Il n'est plus principalement perçu comme le garant de l'intérêt général, l'arbitre des conflits sociaux ou l'incarnation d'un projet collectif. Il devient davantage un gestionnaire de contraintes, un farouche acteur de la compétitivité et le principal relais de normes extérieures (notamment européennes).

Ce basculement est largement porté par les élites administratives, dont les référentiels convergent autour de logiques techniques, économiques et juridiques.

Le résultat est un phénomène discret mais profond. Le clivage politique subsiste en apparence, mais les orientations fondamentales changent peu.

Une souveraineté qui devient fiction juridique

C'est dans ce contexte que prend sens l'idée de souveraineté comme fiction.

Des juristes comme Hans Kelsen montrent que la souveraineté est d'abord une construction juridique (rappelons la primauté du droit européen sur le droit national). Des penseurs comme Carl Schmitt soulignent que le véritable pouvoir réside dans la capacité de décider en situation exceptionnelle.

Ainsi, le peuple est la source officielle de la souveraineté mais l'État en est le détenteur effectif. La souveraineté populaire fonctionne alors comme un principe de légitimation : elle justifie le pouvoir sans en décrire réellement le fonctionnement.

Le basculement vers une technocratie

Ainsi, lorsque plusieurs phénomènes se combinent - *filtrage de la volonté populaire, complexité croissante de l'État, montée en puissance des élites administratives, contraintes extérieures et affaiblissement du clivage politique réel* - on assiste à un glissement progressif.

Le régime reste démocratique en droit, mais devient en partie **technocratique en pratique**.

Ce n'est pas une confiscation brutale du pouvoir, mais une transformation structurelle. Le pouvoir est exercé par des acteurs spécialisés, selon des logiques techniques, relativement autonomes du débat populaire.

Une rupture du lien entre l'État, la nation et le peuple

Historiquement, l'État français tirait sa légitimité de son inscription dans un projet collectif. Il était perçu comme l'instrument de la nation. Aujourd'hui, ce lien se distend. L'État continue de fonctionner, mais il apparaît moins comme l'expression d'un « nous » collectif et davantage comme une structure de gestion.

Ce décrochage est au cœur de la crise démocratique contemporaine.

Une démocratie sous tension

La situation actuelle peut se résumer simplement. La souveraineté populaire demeure un principe fondamental, mais son exercice est de plus en plus médiatisé, contraint et structuré par des appareils techniques.

L'État reste indispensable, mais tend à s'autonomiser de la société qu'il est censé représenter. Nous ne sommes pas sortis de la démocratie. Mais nous ne sommes plus tout à fait dans une démocratie pleinement effective.

Nous sommes dans un régime hybride, où la légitimité reste démocratique mais le fonctionnement devient technocratique et où la souveraineté, sans disparaître, tend à se transformer en fiction juridique partiellement détachée du peuple.

C'est dans cet écart entre principe et réalité que se joue aujourd'hui l'essentiel de la question politique.